

UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL

EXPLORATION DES SERVICES DE PREPARATION A LA VIE ADULTE  
OFFERTS PAR LES CENTRES JEUNESSE SUITE A UN HISTORIQUE DE PLACEMENT

THESE DE SPECIALISATION  
PRESENTEE COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DU BACCALAUREAT EN PSYCHOLOGIE  
PROFIL HONOURS

PAR  
AURELIE MILORD

SOUS LA SUPERVISION DE  
THOMAS SAÏAS  
ET DE  
SAMANTHA KARKAGOS

LE 18 AOÛT 2020

## Table des matières

<b>Remerciements .....</b>	<b>4</b>
<b>Résumé.....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>Mise en contexte .....</b>	<b>7</b>
<b>Transition à la vie adulte .....</b>	<b>7</b>
<b>Initiatives gouvernementales.....</b>	<b>8</b>
<b>Programmes et outils mis en place.....</b>	<b>9</b>
<b>Objectifs.....</b>	<b>11</b>
<b>Méthode.....</b>	<b>11</b>
<b>Participants .....</b>	<b>11</b>
<b>Recrutement.....</b>	<b>12</b>
<b>Collecte de données .....</b>	<b>12</b>
<b>Procédure .....</b>	<b>13</b>
Demande éthique.....	13
Préparation.....	13
Prise de contact.....	13
<b>Analyses .....</b>	<b>14</b>
<b>Posture épistémologique.....</b>	<b>14</b>
<b>Intérêt de la recherche qualitative .....</b>	<b>14</b>
<b>Choix du paradigme .....</b>	<b>15</b>
<b>Présupposés de la chercheuse .....</b>	<b>15</b>
<b>Résultats.....</b>	<b>15</b>
<b>Services offerts .....</b>	<b>15</b>
Ateliers et projets.....	15
Programmes.....	18

<b>Implantation</b> .....	<b>18</b>
Acteurs clés.....	18
Différence territoriale .....	20
<b>Perception des services</b> .....	<b>21</b>
Rigidité des services. ....	21
Effort de continuité. ....	22
<b>Discussion</b> .....	<b>24</b>
<b>Offre de services limitée</b> .....	<b>24</b>
<b>La dichotomie du pouvoir d’agir du jeune</b> .....	<b>25</b>
<b>Inégalités régionales</b> .....	<b>26</b>
<b>Limites</b> .....	<b>27</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>27</b>
<b>Liste des annexes</b> .....	<b>30</b>
<b>Annexe I – Certificat d’approbation éthique</b> .....	<b>31</b>
<b>Annexe II – Canevas d’entretiens pour les chefs de service</b> .....	<b>32</b>
<b>Annexe III- Canevas d’entretiens pour les intervenants</b> .....	<b>34</b>

## Remerciements

En premier lieu, je tiens tout particulièrement à remercier ma co-directrice de thèse, Samantha Karkagos pour sa patience et son accompagnement sans faille tout au long des deux dernières années. Sans son sens critique affuté, son soutien et sa disponibilité, ce projet n'aurait certainement pas eu la vigueur qu'il a aujourd'hui.

De plus, je remercie toute l'équipe du Laboratoire Epione. Plus en particulier, le directeur de cette recherche : Thomas Saïas, ainsi que mes collègues Johanna Nouchi et Nadège Aymon pour leurs réflexions, leurs questionnements qui ont su amener ma pensée critique et scientifique plus loin et toute l'aide qu'ils m'ont accordé au cours des derniers mois.

En dernier lieu, je remercie Jeanne Castegnier-Mainville, Juliette Leblanc et Mariya Sylyuk pour leur support inconditionnel, leurs encouragements lorsque la motivation faillait et les multiples cafés servis à toutes heures.

## Résumé

Les Centres jeunesse offrent des services visant à aider les familles qui rencontrent des difficultés importantes. Le rôle des Centres jeunesse est notamment d'assurer la sécurité et la réadaptation des jeunes âgés de moins de 18 ans. L'un de leurs mandats cible plus particulièrement l'intégration sociale du jeune par l'accompagnement et le soutien. Cependant, les données actuellement disponibles portant sur l'intégration sociale des jeunes ayant vécu un historique de placement amènent à réfléchir sur les services de préparation à la vie adulte offerte par les Centres jeunesse.

Les objectifs de l'étude visent à mieux cerner les services de préparation à la vie adulte offerts par les Centres jeunesse ainsi que d'explorer la perception de ces services chez les chefs de service et intervenants. Des entretiens semi-dirigés ont été effectués auprès de deux chefs de service et trois intervenants de Centre jeunesse. Une analyse thématique selon la méthode de Braun et Clarke (2006) a été effectuée avec le logiciel NVivo. Les résultats démontrent qu'il y a peu de services offerts aux jeunes quittant un placement en Centre jeunesse. L'implantation des différents services repose sur les intervenants, la volonté des jeunes d'y participer et il y a des différences régionales dans l'implantation. Deux constats sont fait chez les participants : les services offerts sont rigides et un effort de continuité est observé dans les services.

Mots clés : transition à la vie adulte; Centre jeunesse; perception chefs de service; perception intervenants; services offerts; jeunes placés.

## Introduction

Les Centres jeunesse ont été instaurés au Québec comme service de deuxième ligne pour la sécurité et la réadaptation des jeunes âgés de moins de 18 ans (ACJQ, 2014). Leur nombre est de 16 au Québec (VGQ, 2009), la majorité des régions en étant dotées. Les jeunes accueillis dans ces institutions ont vécu des expériences mettant en jeu leur sécurité ou leur développement telles que la négligence, l'abus physique et/ou sexuel et des troubles psychologiques (VGQ, 2009). L'État prend en charge ces jeunes par un placement soit dans une famille d'accueil, dans un foyer de groupe ou encore dans un centre de réadaptation.

L'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) rapporte que 21 714 jeunes étaient pris en charge par les divers services de protection de la jeunesse en mars 2016 et que 17% d'entre eux étaient âgés de 16 à 17 ans (INESSS, 2018). L'étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés rapporte qu'au Québec, plus de 2000 jeunes quittent annuellement un placement pour effectuer une transition à la vie autonome (EDJeP, 2018).

L'un des mandats des Centres jeunesse concerne la réadaptation du jeune, ainsi que son intégration sociale. Ce mandat doit être honoré par le Centre jeunesse au moyen d'accompagnement et de support (VGQ, 2009). Les données présentement disponibles concernant l'intégration sociale des jeunes ayant un historique de placement amènent à réfléchir sur les services de préparation à la vie adulte offerts par les Centres jeunesse. Actuellement, environ 50% des personnes en situation d'itinérance ont vécu un placement dans un Centre jeunesse lors de l'enfance ou de l'adolescence (EDJeP, 2019).

La transition à la vie adulte des jeunes quittant un placement du Centre Jeunesse est une étape charnière dans leur vie. En effet, les services offerts doivent être adaptés aux diverses trajectoires de vie. De plus, une bonne implantation des services requiert l'intervention de nombreux acteurs clés au sein des Centres jeunesse, dont les chefs de service et les intervenants. Le chef de service veille à l'encadrement clinique et administratif de l'unité de vie dont il est responsable. Il décide des mesures qui correspondent à la clientèle de son unité de vie et supervise l'application de ces diverses mesures d'intervention auprès des jeunes placés. De plus, il coordonne une équipe de travail qui, avec son soutien, veille au bon déroulement des milieux

de vie (INESSS, 2019). Le chef de service est un acteur clé car il a habituellement acquis une séniorité au sein des Centres jeunesse et met en œuvre sa grande expertise clinique lors des différents contacts avec les jeunes de son unité de vie. L'intervenant, pour sa part, apporte un soutien clinique tout en développant une relation privilégiée avec le jeune. Il peut aussi être la personne qui met en application dans l'unité de vie les mesures choisies par le chef de service (INESSS, 2019). Son travail s'effectue directement auprès des jeunes au sein des unités de vie : il peut accompagner le jeune, être celui qui informe le jeune des divers services offerts de même que d'animer les différentes activités éducatives.

Les connaissances sont très peu connues et manquantes dans la littérature scientifique sur les services de préparation à la vie adulte offerts aux jeunes quittant un placement en Centre jeunesse. Le présent projet a pour objectif de mieux cerner les différents services qui sont offerts ainsi que d'explorer la perception de ces services chez les chefs de services et intervenants.

## **Mise en contexte**

### **Transition à la vie adulte**

Lors de la transition vers la vie adulte, le jeune quittant le nid familial devient indépendant et autonome dans de nombreux domaines de sa vie, tels les ressources financières, l'hébergement, la scolarité et l'entrée sur le marché du travail. Pour la plupart des jeunes, le support familial facilite la transition (Vassallo et al., 2009) aux niveaux affectif, matériel et financier (Vassallo et al., 2009). La famille peut alors servir de point de repère si le jeune éprouve des difficultés reliées à la transition.

La situation est plus complexe pour les jeunes placés en Centre jeunesse. Certains d'entre eux se retrouvent sans soutien familial au moment de la transition et sont donc plus vulnérables (MSSS, 2010) aux adversités accompagnant leur départ des institutions gouvernementales. Les ressources offertes sont limitées et souvent de courte durée. Le jeune doit donc se trouver un logement ainsi que des ressources financières pour payer son loyer et ses dépenses personnelles. Selon son niveau d'études, il devra terminer son cursus scolaire désiré et payer pour ses sessions scolaires et le matériel nécessaire. De plus, privé des services psychosociaux fournis par le Centre jeunesse (MSSS, 2010), le jeune devra trouver de nouvelles ressources pour du soutien

individuel. Le développement de l'autonomie du jeune se matérialise notamment sous la forme d'acquisition de compétences de base (gestion d'un appartement au niveau du bail, paiement des loyers, respect des voisins, etc.) ainsi qu'une insertion sociale et professionnelle. Il s'agit de deux facteurs clés dans la transition à la vie adulte chez les jeunes placés (INESSS, 2018). Sans les ressources adéquates, le passage à la vie adulte du jeune placé peut s'avérer plus difficile (Courtney et Dworsky, 2006). Des services de transition à la vie adulte ont donc été instaurés pour encadrer ce passage au moyen de programmes d'employabilité, d'hébergement, de scolarité, de soutien financier (bourses, chèques, aide financière du gouvernement etc.) et de soutien individuel (séance de thérapie, groupe de soutien etc.) (Goyette, 2003).

### **Initiatives gouvernementales**

En 2002, les cinq recommandations suivantes ont été identifiées en faveur d'un programme qui serait offert aux jeunes afin de faciliter leur transition à la vie adulte dans le rapport Cloutier (Groupe de travail sur la politique de placement en milieu familial, 2000) :

- 1) « Que le Centre jeunesse, en collaboration avec la famille d'accueil s'assure, pour chaque jeune de 16 ans placé à moyen ou à long terme, de mettre en branle un processus de formation pratique en vue de la vie autonome et évalue systématiquement ses progrès de façon à favoriser la réussite de la transition vers l'âge adulte.
- 2) En collaboration avec les promoteurs de l'insertion sur le marché de l'emploi et de la participation sociale des jeunes (commissions scolaires, Centres locaux d'emploi, Centres régionaux de développement, groupes communautaires, etc.), qu'un programme de soutien transitoire des jeunes adultes ayant été placés en famille d'accueil soit rendu accessible et maintenu jusqu'à l'âge de 21 ans.
- 3) Que chaque régie régionale ait la responsabilité de désigner un organisme local responsable d'assurer la concertation des partenaires engagés dans ce programme.
- 4) Que chaque Centre jeunesse inscrive à ce programme le jeune qui atteint son 17<sup>e</sup> anniversaire.
- 5) Que, lorsque le jeune adulte le souhaite et que la famille d'accueil l'accepte, celle-ci soit autorisée à utiliser une de ses places pour maintenir l'hébergement du jeune et que



les règles de rétribution concernant les résidences d'accueil s'appliquent dans ce cas. »

Le rapport Cloutier énonce que laisser le jeune seul au moment de la transition le met en danger d'inadaptation en termes d'isolement et de marginalisation (Groupe de travail sur la politique de placement en milieu familial , 2000). Suite à la parution du rapport, le Conseil Permanent de la Jeunesse a lui aussi émis des recommandations concernant la transition à la vie autonome (Conseil permanent de la jeunesse, 2004). Il y est conseillé d'offrir au jeune un programme hebdomadaire afin de le préparer à la vie adulte, de lui apporter un support continu et des options d'hébergement après qu'il a quitté le placement. Les travaux de recherche sur cette transition sont également encouragés (Conseil permanent de la jeunesse, 2004).

Ces rapports gouvernementaux ont donc mené à diverses initiatives gouvernementales dans les dernières années. Les initiatives majeures sont au nombre de trois : la politique québécoise de la jeunesse 2030, les orientations ministérielles relatives au programme-services destinés aux jeunes en difficulté 2017-2022 et le plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 (INESSS, 2018). La politique québécoise de la jeunesse accompagne les jeunes afin qu'ils puissent contribuer au développement de la société (INESSS, 2018). Les orientations ministérielles relatives au programme-services destinés aux jeunes réitèrent la nécessité de la continuation des services aux jeunes placés qui atteignent leur majorité (MSSS, 2014) Le plan d'action interministériel en itinérance veut assurer une meilleure transition vers les services pour adultes au moyen de différentes actions (MSSS, 2017). Ces mesures prises par le gouvernement visent à outiller les jeunes, en particulier ceux qui sont marginalisés ou en situation de vulnérabilité. Le but de ces initiatives est que les jeunes ne soient pas démunis après l'atteinte de leur majorité et qu'ils aient accès aux ressources et services nécessaires à leur transition à la vie adulte.

### **Programmes et outils mis en place**

Un programme est un moyen d'intervention qui vise à prendre des actions et des mesures concrètes pour répondre à des besoins ciblés. Le Programme Qualification des Jeunes (PQJ) a été introduit depuis 2008 dans la plupart des régions du Québec et cible les jeunes placés de 16 à 19 ans (INESSS, 2018). Il s'agit d'un programme misant sur la construction d'un lien relationnel stable entre le jeune et son intervenant et qui vise l'établissement de relations professionnelles

avec divers partenaires des milieux d'où proviennent les jeunes (Sécurité Publique Canada, 2008). PQJ a trois objectifs : 1) préparer le jeune à sa transition au niveau de l'hébergement indépendant; 2) s'assurer que les jeunes aient intégré le monde du travail; 3) offrir un support au sein des Centres jeunesse par l'entremise des intervenants (Goyette, 2007). PQJ augmenterait le savoir des intervenants au sujet de la transition et faciliter la transition pour les jeunes (Goyette, 2007). Un rapport publié par Santé Publique Canada en 2008 notait que 56% des jeunes étaient une trajectoire constructive suite à la fin de leur expérience avec PQJ (Sécurité Publique Canada, 2008). C'est-à-dire que leur expérience au sein du programme PQJ a contribué positivement à leur transition à la vie adulte.

Les interventions mises en place au sein des Centres jeunesse relatives à la transition à la vie adulte reposent majoritairement sur des partenariats avec divers organismes et entreprises (Goyette, 2003; INESSS, 2018). Les entreprises sont sollicitées à des fins d'employabilité. En effet, les services offerts pour les jeunes quittant un placement dépendent d'accords établis préalablement auprès des organismes et entreprises de la communauté. Il s'agit d'ententes qui ont pour objectif d'offrir une complémentarité et continuité des services offerts aux jeunes (INESSS, 2018). Ces ententes viennent sceller l'implantation des services de transition à la vie adulte auprès des jeunes placés en touchant de nombreux thèmes. Les thèmes abordés sont souvent de l'ordre de l'hébergement, l'employabilité, la scolarité ainsi que l'acquisition globale de compétence chez le jeunes (INESSS, 2018; Goyette, 2003).

Un outil permet d'évaluer des caractéristiques précises chez le jeune. Par exemple, deux outils sont nommés dans la littérature comme étant grandement utilisés en Centre jeunesse afin de cibler les besoins du jeune et servir d'accompagnement au PQJ : le Portrait synthèse du jeune et de sa famille et le Ansell-Casey Life Skills Assessment (ACLSA). Ils permettent de situer le jeune par rapport à son éventuelle transition (Sécurité Publique Canada, 2008; Goyette, 2007). Le portrait-synthèse du jeune et de sa famille permet de dresser une représentation globale de la situation psychosociale du jeune avec un historique détaillé de sa vie et de sa famille (Goyette, 2007). L'ACLSA documente les détails quotidiens de la vie du jeune deux fois par année afin de cibler ses habiletés et ses acquisitions (Goyette, 2007). Ces outils servent de base aux différents programmes mis en place pour les adapter individuellement et adéquatement aux besoins de chaque jeune. Un autre outil utilisé est le Plan de Cheminement vers l'Autonomie (PCA). PCA

permet de dresser un portrait du jeune au niveau socioprofessionnel, résidentiel et relationnel (INESSS, 2018). À partir de cet outil, un plan de cheminement est conçu pour accompagner le jeune lors de sa transition à vie adulte (ACJQ, 2014).

La transition à la vie adulte des jeunes ayant vécu un placement est souvent plus ardue que la transition vécue par les jeunes non-placés. Malgré les interventions gouvernementales et une pluralité de services, l'instabilité fait partie prenante de la vie des jeunes placés (EDJeP, 2019). Au moment de la transition, la rupture est souvent brutale pour les jeunes qui quittent le Centre jeunesse (EDJeP, 2018). Mieux cibler les services offerts, de même que la perception des chefs de service et des intervenants par rapport aux services reçus par les jeunes placés offre une vision introspective de la situation actuelle.

### **Objectifs**

Le présent projet de recherche explore les services de préparation à la vie autonome offerts aux jeunes placés en Centre jeunesse. Les objectifs de l'étude sont :

- 1- Cerner les services de préparation à la vie adulte :
  - a. Quels sont les thèmes abordés par les services offerts ;
  - b. Qui sont les personnes qui offrent le service ;
  - c. Quels sont les processus d'implantation de ces services.
  
- 2- Explorer la perception des services offerts chez les chefs de services et intervenants.

### **Méthode**

#### **Participants**

Trois chefs de services et deux intervenants ont été rencontrés. Ces intervenants occupaient un poste aux Centres jeunesse de la région de Montréal ou des Laurentides.

Certains critères d'inclusion ont été mis en place afin d'assurer une connaissance sur les services et programmes offerts aux jeunes au moment de la transition entre le placement et la vie autonome. Les chefs de service et intervenants devaient détenir leur poste depuis au moins six mois dans le Centre Jeunesse. De plus, les personnes participant à l'étude devaient avoir une

expertise pertinente en lien à la transition à la vie adulte et parler français. Les intervenants rencontrés dans le cadre du projet détenaient un poste au sein de l'équipe PQJ de leur Centre jeunesse.

## **Recrutement**

Le recrutement du présent projet s'est principalement effectué avec la méthode de bouche-à-oreille. Une référence auprès d'une cheffe de service a été obtenue par la co-directrice de la recherche, Samantha Kargakos. La cheffe de service rencontrée a référé la chercheuse à d'autres chefs de service par courriel.

## **Collecte de données**

La collecte de données a été réalisée entre novembre 2019 et mai 2020. La participation consistait à un entretien semi-dirigé d'environ une heure réalisé soit en personne ou par appel téléphonique par la chercheuse. Ces entretiens ont été enregistrés de façon auditive.

Deux canevas d'entretien<sup>1</sup> ont été conçus : l'un pour les chefs de service et l'autre pour les intervenants. Le canevas d'entretien des chefs de service était divisé en trois parties. La première partie visait à en apprendre davantage sur l'emploi du chef de service rencontré. La deuxième partie portait sur les services offerts, le PQJ ainsi que l'implantation de ces services. Finalement, la troisième partie du canevas d'entretien abordait la perception des services offerts par les Centres jeunesse chez les personnes rencontrées. Le canevas d'entretien des intervenants était également divisé en trois parties. La première visait à mieux comprendre le PQJ. La deuxième partie portait sur leur emploi dans les Centres jeunesse et les tâches d'un intervenant. Enfin, la troisième partie du canevas d'entretien se centrait sur la perception des intervenants sur le PQJ et les services offerts.

Les données recueillies lors des entretiens ont été anonymisées lors de la retranscription afin de conserver la confidentialité des chefs de services et intervenants qui ont participé au projet.

---

<sup>1</sup> Annexe II et III

## **Procédure**

### **Demande éthique.**

Une demande éthique<sup>2</sup> a été approuvée par le comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) de l'Université du Québec à Montréal le 28 octobre 2019.

### **Préparation.**

Le présent projet découle d'un projet ultérieur réalisé dans le cadre du cours PSM4610-Atelier d'observation en psychologie communautaire. Une recension des écrits sur les services de transition à la vie adulte offerts dans les Centres jeunesse aux jeunes quittant un placement avait été conduite. À des fins de préparation, la chercheuse a relu les articles pertinents recueillis pour le précédent projet en notant les points importants. D'autres lectures ont également été effectuées afin que la chercheuse puisse approfondir ses notions de transition vers la vie adulte avant le début de la collecte de données. De plus, la chercheuse a fait des recherches pour approfondir ses connaissances sur les services de deuxième ligne au Québec, la structure des Centres jeunesse et le rôle des chefs de services et intervenants.

### **Prise de contact.**

Suite à l'approbation de la demande éthique, une référence a permis à la chercheuse d'établir un premier contact auprès d'une cheffe de service du CIUSSS de Montréal par courriel. Cette personne a été sollicitée pour participer à l'étude ainsi que pour aider au recrutement des participants. Cette participante a été rencontrée en personne. Suite à la rencontre, elle a référé une cheffe de service d'un CIUSSS qui s'occupe de la réinsertion sociale. Cette cheffe a également été contactée par courriel. L'entretien a été réalisé sur son lieu de travail. La deuxième participante rencontrée a par la suite mis en contact la chercheuse, Aurélie Milord, avec un intervenant de son équipe de réinsertion sociale qui s'occupait du PQJ. Un entretien sur le lieu de travail de l'intervenant a été conduit. Par la suite, une référence obtenue par la chercheuse lui a permis d'établir un contact avec une cheffe de service du CIUSSS des Laurentides. Un entretien a

---

<sup>2</sup> Annexe I

été mené par téléphone en raison de la pandémie actuelle. Cette cheffe de service a mis en contact la chercheuse avec une intervenante de son service qui œuvre au sein de l'équipe PQJ. Ce dernier entretien a également eu lieu par téléphone.

## **Analyses**

Les analyses ont été effectuées selon la méthode de Braun et Clarke (2006). La première étape de cette méthode est de se familiariser avec les données de l'étude. À cet effet, les entretiens ont d'abord été transcrits par la chercheuse qui a ensuite lu deux fois les transcriptions. Lors de la deuxième lecture, la chercheuse a noté en marge des verbatim ce qui se dégagait globalement des discours des participants. La deuxième étape a consisté à générer les premiers codages puis, à l'aide du logiciel NVivo12, à coder chaque entretien de façon plus systématique. Certains thèmes contiennent en effet des sous-catégories plus spécifiques. Par exemple, le code « programmes » contient cinq sous-catégories, dont le thème « PQJ ». Ce dernier englobe d'autres sous-catégories telles que l'acquisition de compétences liées au programme, la durée, le mandat, les outils utilisés, la philosophie du programme, les tâches de l'intervenant PQJ ainsi que la volonté de participation au programme. La troisième étape a consisté à rechercher des thèmes. Tous les différents codes générés à la deuxième étape ont fait dégager des thèmes potentiels. La quatrième étape a consisté en une revue des thèmes émergents et la cinquième étape a permis de nommer ces thèmes et de les définir. C'est ainsi que neuf thèmes sont ressortis de l'analyse. La sixième et dernière étape de la méthode de Braun et Clarke consiste en la réalisation du rapport de recherche afin de partager les résultats de l'analyse.

## **Posture épistémologique**

### **Intérêt de la recherche qualitative**

Une méthodologie de recherche qualitative dans le cadre de ce projet tient compte de la complexité du participant (Denzin et Lincoln, 2011) dans le contexte dans lequel il interagit. La recherche qualitative permet aussi d'explorer comment l'expérience et le sens qui lui est attribué se construit chez les sujets à l'étude (Denzin et Lincoln, 2011). L'utilisation d'un devis qualitatif dans le cadre de cette recherche permet de mieux comprendre quels sont les services actuellement offerts en Centre jeunesse pour la transition entre l'expérience de placement et la vie autonome

auprès des chefs de services et des intervenants.

### **Choix du paradigme**

La présente étude s'inscrit dans un paradigme constructiviste. En investiguant auprès des chefs de services et des intervenants, on cherche à mieux comprendre les services offerts aux jeunes placés au moment de leur transition. Ce paradigme prend compte de la subjectivité du vécu des individus, qu'il considère relative et perméable aux interactions. Comme le sujet de notre recherche est un humain, le contenu de sa pensée et son expérience lui est propre. Ainsi, il est probable que l'information que nous cherchons à récolter soit construite simultanément et en réaction à nos interventions. Le paradigme constructiviste conçoit plusieurs réalités qui ne sont pas uniformes parmi les individus d'un groupe (Denzin et Lincoln, 2011).

### **Présupposés de la chercheuse**

Les présupposés de la chercheuse sont que les chefs de services auront globalement une bonne perception des services et programmes offerts. À cet effet, la chercheuse pense qu'ils ne seront pas forcément au courant des statistiques qui laissent présager quelques lacunes dans la continuité des services offerts suite à un placement. Plusieurs données mentionnent la vulnérabilité des jeunes placés au moment de la transition, la chercheuse pense pouvoir récolter des données expliquant pourquoi cette vulnérabilité se maintient au delà de la période des services offerts. Pour conclure, la chercheuse est d'avis que l'implication des chefs de services et des intervenants dans une adaptation individuelle du PQJ influe directement sur le déroulement de la transition du jeune à la vie adulte.

## **Résultats**

### **Services offerts**

#### **Ateliers et projets.**

#### *Ateliers offerts par les équipes de réinsertion sociale.*

Tous les participants mentionnent l'équipe de réinsertion sociale dont le mandat spécifique, au sein des Centres jeunesse, est d'intervenir auprès des jeunes au moment où ils doivent quitter le placement. Par exemple, une des participantes a rapporté qu'un jeune peut

recevoir une ordonnance de placement au Centre jeunesse pour une durée de six mois. À la fin de ce placement, les intervenants en réinsertion sociale accompagnent le jeune pour une réintégration à son milieu familial. Selon cette même participante, ces intervenants accompagnent également les jeunes lorsqu'ils doivent quitter le placement à leur majorité. Les jeunes qui quittent un placement une fois majeurs peuvent soit retourner dans leur famille, rester avec leur famille d'accueil ou vivre une transition autonome où ils devront se trouver un hébergement et subvenir en intégralité à leurs besoins.

Une des participantes de l'étude spécifie l'organisation d'ateliers offerts aux jeunes à la fin de leur placement. Afin de préparer le jeune à quitter le placement, diverses activités sont offertes par les équipes de réinsertion sociale à titre préventif au départ du Centre jeunesse. Effectivement, selon cette participante, le Centre jeunesse n'offre pas d'ateliers de ce genre une fois la majorité atteinte, car le jeune n'est plus sous la responsabilité de l'État après ses 18 ans, conformément à la loi de la protection de la jeunesse. Les cinq participants de l'étude mentionnent également que les activités proposées par les équipes de réinsertion sociale prennent la forme d'ateliers d'acquisition de compétences.

Les thèmes explorés lors de ces activités sont variables. Tous les chefs de services et intervenants rencontrés relèvent que les jeunes peuvent apprendre sur une base volontaire au sein de ces ateliers des notions favorables à leur passage à la vie adulte lorsqu'ils auront quitté le placement. Les thématiques les plus fréquentes sont relatives à l'hébergement, au développement de leur autonomie ainsi qu'aux ressources communautaires accessibles.

**Hébergement** Des ateliers expliquant comment bâtir de bonnes relations entre un propriétaire et un locataire, l'importance d'un bail, des règles de bon voisinage sont offerts.

**Développement de l'autonomie** Les jeunes apprennent comment s'ouvrir un compte de banque, cuisiner des repas de base, faire un curriculum vitae.

**Ressources communautaires** Les équipes de réinsertion sociale misent majoritairement sur les ressources communautaires afin d'accompagner le jeune lors de sa transition à la vie adulte. Il est donc important pour eux que les jeunes soient informés des différentes ressources offertes afin de les soutenir lors du passage à la vie autonome. Pour ce faire, les jeunes



rencontrent divers membres des ressources afin d'en apprendre davantage sur les services offerts par celles-ci.

### ***Unités spécialisées en santé mentale.***

Deux participants mentionnent qu'à Montréal, deux unités de vie, l'une pour garçons et l'autre pour filles, sont spécialisées pour les jeunes qui ont des enjeux de santé mentale. Selon leur expertise, il s'agit de la seule unité au sein des Centres jeunesse qui offre une continuité des services au-delà de l'atteinte de la majorité. Effectivement, les participants rapportent que les jeunes placés de cette unité peuvent y demeurer jusqu'à leurs 21 ans. Des services individualisés sont offerts aux douze jeunes de chaque unité de vie selon leurs besoins et les services visent à favoriser l'autonomie des jeunes placés et:

*« Dans le fond, c'est ça qu'on veut : que le jeune apprenne à contrôler son environnement et à identifier quel type d'environnement va répondre à ses besoins et comment lui il va devenir autonome par rapport à sa prise en charge de ses rendez-vous médicaux et de sa maladie, de sa vie en fait. C'est ça nous notre idée. Nous on a été conçus pis on a été développés pour ça pis les intervenants ont créé ce milieu là avec les jeunes. »*

### ***Projet DAVA.***

Le projet DAVA est un service offert par les Centres jeunesse. Ce projet consiste en une unité de vie pour des jeunes âgés de seize ans qui sont plus organisés et autonomes :

*« C'est un unité dans le centre qui fonctionne avec des jeunes de façon autonome. Les jeunes font leur cuisine. Les jeunes vont comme je te disais tantôt, si ils ont mal à la tête, ils ne vont pas aller au service santé, ils vont aller attendre à la clinique. C'est l'unité qui est déjà rattachée avec des organismes communautaires [...] Il est rattaché avec des organismes communautaires pour aller y vivre. »*

En permettant aux jeunes de vivre ainsi de façon autonome, ce projet prépare les jeunes aux diverses réalités de la vie à l'extérieur des Centres jeunesse. Un des participants explique que l'un des mandats du projet est de limiter l'écart entre le mode de vie instauré dans les milieux de vie du Centre jeunesse et la vie autonome.

## **Programmes.**

### ***Programme de qualification des jeunes (PQJ).***

Tous les participants de l'étude identifient le PQJ comme étant l'un des principaux programmes offerts aux jeunes qui quittent un placement à leur majorité. Le programme gouvernemental qui accompagne les jeunes à la vie autonome lorsqu'ils sont majeurs. Un intervenant PQJ explique que les intervenants PQJ ont une charge maximale de dix jeunes qu'ils accompagnent de 16 à 19 ans. De plus, deux des participants rapportent que huit intervenants PQJ desservent un centre urbain tel que Montréal, un maximum de 80 jeunes étant donc accompagnés par un intervenant lors de leur passage à la vie adulte. Selon ces participants, les critères de sélection précis mis en place par les Centres jeunesse pour ce programme sont les suivants :

*« Un jeune, pour être dans le programme PQJ, doit avoir une longue histoire de placement dans les Centres jeunesse, au moins deux ans. On veut que ça soit un jeune qui ait peu de difficultés en terme des diagnostics de santé mentale. Un réseau social pauvre, pas d'avenir par rapport à sa scolarisation, beaucoup de retard. »*

Les intervenants PQJ rencontrés rencontrent les jeunes environ deux à trois fois par semaine et les accompagnent à travers leur cheminement vers la vie autonome, selon les besoins exprimés par leurs jeunes. Quatre des chefs de services et intervenants considèrent que l'un des buts premiers du PQJ est de prévenir les situations d'itinérance chez les jeunes placés lorsqu'ils quittent le placement à l'atteinte de leur majorité. Effectivement, l'itinérance et les fugues sont des enjeux majeurs rencontrés par les jeunes quittant un placement. Selon ces quatre participants, les activités d'accompagnement conduites visent donc à réseauter le jeune, soit auprès de sa famille ou d'organismes communautaires, afin d'éviter qu'il se retrouve sans domicile fixe, sans emploi ou sans projet d'avenir établi.

## **Implantation**

### **Acteurs clés.**

#### ***Chefs de service.***

Les deux chefs de service précisent que leur rôle dans l'implantation des services offerts est plus administratif. En effet, elles coordonnent la mise en application des services et programmes, mais ne sont pas en relation directe avec les jeunes lorsque ceux-ci prennent part

aux diverses activités de réinsertion ou services offerts pour la transition vers la vie autonome. L'une des ces chefs de service assimile son rôle à de la gestion financière et administrative. Elle veille à ce que les intervenants aient les ressources financières nécessaires afin de réaliser les activités en lien avec la transition à la vie adulte tout en s'assurant également de l'offre de services et programmes offerts par le milieu de vie. La deuxième chef de service considère avoir des tâches de coordination et de supervision des services offerts. L'une de ses tâches principales est de s'assurer qu'une variété de services en lien avec la réinsertion sociale soit offerte aux jeunes.

### ***Intervenants.***

Selon quatre participants, les intervenants sont en charge de mettre les services en application au sein des milieux de vie. Par exemple, au sein du milieu de vie, huit intervenants peuvent être rattachés aux divers services offerts. Parmi ces huit intervenants, certains animent les activités de la réinsertion sociale en lien avec la préparation à la vie adulte et d'autres sont responsables uniquement du PQJ. Trois participants expliquent aussi que les intervenants étaient ceux qui s'assuraient que les programmes offerts aux jeunes correspondent aux besoins des jeunes de l'unité de vie. Ils s'assurent ainsi que les jeunes y soient intéressés. Les intervenants étaient plus à même de parler des services offerts aux jeunes et de les guider vers les ressources utilisées au sein des programmes selon leurs besoins.

### ***Jeunes placés.***

Selon tous les participants, l'implantation des services offerts auprès des jeunes dépend grandement de leur participation. Les participants mentionnent qu'ils tentent de maximiser le pouvoir d'agir des jeunes et que cette idéologie du Centre jeunesse se manifeste notamment dans l'implantation des services. En effet, les participants ont insisté que la réussite de l'implantation des services dépend de la volonté des jeunes à suivre les services offerts. Une participante explique plus précisément que les jeunes ont le libre choix de suivre la plupart des services offerts. Par exemple, si le jeune a davantage d'intérêts pour des activités personnelles avec des amis et qu'il ne prend part à aucun des services offerts, les intervenants et les chefs de services ne forceront pas le jeune à participer. Un participant l'explique ainsi :

*« Un jeune qui veut pas ben il ne viendra pas. Il va aller chiller, il va faire autre chose au lieu de venir à l'activité. Il va trouver mille et une excuses pour ne pas venir. Ou il va venir pis il va déranger tout le monde. Il va juste agir et il ne prendra pas ça au sérieux. »*

Par exemple, pour le PQJ, deux participants expliquent que le dossier du jeune peut être soumis par une travailleuse sociale ou un éducateur. Cependant, si le PQJ n'intéresse pas le jeune, même s'il correspond à tous les critères de sélection du programme, ce dernier n'aura jamais d'obligation d'y prendre part. Une participante note que la volonté du jeune ainsi que sa liberté de pouvoir d'agir peuvent donc avoir un impact sur l'efficacité de l'implantation des services.

### **Différence territoriale**

#### ***Facteurs.***

Deux participantes provenant de la région des Laurentides mentionne qu'il y avait des différences marquées par rapport à l'implantation des services entre un centre urbain tel que Montréal et leur région. Une des participantes explique notamment du fait que sur l'Île de Montréal, près de 300 organismes communautaires peuvent desservir la population alors qu'il s'agit d'un nombre plus restreint dans les Laurentides. La même participante note que plus les Centres jeunesse se situent dans des régions éloignées des grands centres, plus l'offre de service devient difficilement accessible et rendait leur implantation plus ardue. De plus, elle ajoute qu'une autre des raisons qui rends l'implantation des services plus compliquée dans les régions est le manque de ressources. Ce manque de ressources est lié aux limitations budgétaires :

*« C'est une question de financement, de volume. C'est sur que tsé on espère toujours que tous les jeunes peu importe la région, dans le même type de situation puissent avoir accès aux mêmes choses mais ce n'est pas toujours réaliste de penser que c'est ça. »*

#### ***Hébergement.***

Comme mentionné précédemment, la question de l'itinérance est au centre des préoccupations reliées aux services de préparation à la vie adulte. Une des participantes mentionne que dû au manque de ressources communautaires, notamment celles qui pourraient offrir des options d'hébergement, les jeunes placés se retrouvent souvent à dépendre des hébergements d'urgence pour l'itinérance à leur sortie des Centres jeunesse à l'atteinte de leur majorité :

« C'est vraiment un manque sur notre territoire. Je te dirais qu'on a comme... On a comme trois grands hébergements qui font mettons du 16-25 ans pis ici à Saint-Jérôme, on a l'hébergement d'urgence pour l'itinérance, mais on n'a vraiment pas grand chose. »

Effectivement, deux des participantes provenant des Laurentides expliquent que le Centre jeunesse n'offre pas d'appartements supervisés ou semi-supervisé comme cela peut être vu à Montréal suite à l'atteinte des 18 ans. Elles mentionnent qu'il n'y a pas beaucoup d'options mises en place au niveau de l'hébergement non plus pour les jeunes lorsqu'ils quittent le Centre jeunesse à la majorité. Les deux intervenantes remarquent que, dû le nombre restreint de logements accessibles pour les jeunes et de ressources communautaires d'hébergement, les jeunes des régions migrent souvent vers les grands centres une fois qu'ils ont quitté leur placement.

## **Perception des services**

### **Rigidité des services.**

#### *Manque de souplesse.*

Quatre participants sur les cinq rencontrés sont d'avis que la rigidité des services affectait l'implantation et l'efficacité des services. Un participant le note ainsi :

*« Je pense que dans les services offerts, ce qui est difficile c'est qu'il y a une certaine forme de rigidité. Pis là : « Ah ben non, ce jeune là ne répond pas aux principes du programmes donc y'a plus droit à ça ». »*

Une des participantes explique que les critères pour participer à un programme tel que PQJ sont très stricts et très rigides, donc ne ciblent qu'une infime portion des jeunes qui vont effectuer une transition à la vie adulte. Cette participante est d'avis que le PQJ gagnerait à être plus flexible afin de répondre aux besoins d'un plus grand nombre de jeunes. Un des intervenants note aussi que les programmes de pré-employabilité offerts par les Centres jeunesse pouvaient seulement être suivis une fois par le jeune. Par exemple, si le jeune en participant à un programme d'employabilité, relié au Carrefour Jeunesse-Emploi, se trouve un stage ou un emploi de courte durée : l'année suivante, il ne peut pas s'inscrire à nouveau au programme et donc continuer d'avoir des expériences de travail avec l'aide des Centres jeunesse.

### ***Commission Laurent.***

Lors des entretiens, trois participants mentionnent qu'ils comptent beaucoup sur les recommandations émises par la Commission Laurent afin d'apporter des changements aux services offerts pour la transition à la vie adulte. Une des participantes se situant dans une région éloignée explique qu'elle espère que la Commission pourrait prendre en compte les inégalités existant entre les régions. Elle est d'avis que tous les jeunes devraient recevoir la même offre de services et compte sur les retombées de la Commission afin qu'il y ait davantage de ressources mises en place dans les régions éloignées des grands centres urbains. Deux participants expliquent qu'ils ont l'impression que la similitude des propos énoncés lors des séances de la Commission Laurent pourrait amener les personnes en charge de prendre des décisions à ajuster les services offerts pour la transition à la vie adulte :

*« On pense que ça va être pris en compte le passage à la vie adulte et qu'il y aura des recommandations avec la Commission. On n'espère pas juste des recommandations, mais des actions qui seront prises pour aider nos jeunes. »*

### **Effort de continuité.**

#### ***Limiter les changements.***

Selon deux des participants rencontrés, il y a une volonté marquée au sein des Centres jeunesse de limiter les changements pour les jeunes lors de l'offre des services. Une participante note que les jeunes placés vivaient une panoplie de changements dans leurs vies au cours de leur placement. Ces changements pouvaient être reliés à des changements institutionnels comme passer d'une unité de vie fermée, foyer de groupe ou famille d'accueil ainsi que des changements multiples au niveau des employés qui s'occupent des jeunes. Effectivement, cette participante mentionne qu'il est rare pour un jeune d'être suivi par les mêmes personnes tout au long de son placement en Centre jeunesse. Elle est d'avis que les seuls moments où les jeunes peuvent avoir un suivi de façon continue étaient lors des services offerts pour la transition à la vie autonome. Selon les deux participants, que se soit au sein des ateliers organisés par les équipes de réinsertion sociale ou le PQJ, il y a un réel effort de continuité afin de ne pas imposer de changement supplémentaire au jeune. Par exemple, un participant explique qu'il est plutôt rare qu'un intervenant PQJ change au cours de la durée du programme ou qu'il n'achève pas ses trois années à moins d'un déménagement dans une région trop éloignée ou d'une retraite.

### **PQJ.**

Le PQJ est le seul programme offert par le Centre jeunesse qui perdure suite à l'atteinte de la majorité du jeune. Une des particularités du PQJ est que le jeune est suivi pendant trois ans avec le même intervenant qu'il voit de façon régulière. Ceci permet vraiment au jeune de s'identifier à cet intervenant et de développer un lien qu'il ne crée pas nécessairement avec les autres éducateurs de son milieu de vie. Une de participants note que le lien qui se construit entre le jeune placé et l'éducateur PQJ continuent souvent même après la fin du mandat :

*« Moi j'ai des jeunes qui ont fini leur séjour v'la un an et demi et ils continuent de m'appeler. Une ou deux fois par année on va aller prendre un café ensemble. Le jeune va maintenir le contact souvent. On essaie de se moderniser aussi. On nous a permis d'avoir un Facebook éducateur où on peut garder un lien aussi. C'est les outils de communication de nos jeunes : si on n'a pas ça, on perd le contact. »*

### **Au delà du 18 ans.**

La plupart des services offerts par les Centres jeunesse s'arrêtent à la majorité. Tous les participants mentionnent que les services de transition à la vie adulte gagneraient à continuer après les dix-huit ans. Deux participants notent que l'écart entre quitter le Centre jeunesse, où tout est pris en charge pour le jeune, à la vie adulte où il se doit d'être autonome et responsable des différentes sphères de sa vie (loyer, épicerie, scolarité, emploi etc.) est beaucoup trop marqué. Selon une des participantes, le manque de services offerts après les dix-huit ans des jeunes représente un point faible de l'offre des services :

*« Il y a des points faibles parce que la société change et on sait que le passage à la vie adulte se fait sur une plus longue période et sur plus d'années que le dix-huit ans. Tsé on a même changé de vocabulaire pour dire qu'il existait des « adulescents ». C'est comme si nos jeunes, on a quand même un court délai pour les faire passer. C'est sur que si on avait de l'amélioration à faire, ça serait que le programme puisse aller au delà de dix-neuf ans. »*

Deux participants expliquent que désormais davantage de bourses et de services de financement de la Fondation des Centres jeunesse étaient offerts pour les jeunes qui avaient un historique de placement et qui étaient âgés entre 18 et 20 ans. Une d'entre elle est d'avis que, dans les dernières années, il y a une conscience plus marquée que les jeunes qui quittaient le placement n'avaient pas nécessairement les moyens pour subvenir à leurs besoin lors de leur transition à la vie adulte :

*« Y'a des programmes 18-20 pour les jeunes qui veulent continuer d'aller à l'école, des jeunes placés en famille d'accueil, qui sont en appartement supervisé pis on continue dans le fond à subvenir à leurs besoins, payer leurs études, leurs appartements, à les subventionner et tout ça. »*

## **Discussion**

### **Offre de services limitée**

Les résultats du présent projet de recherche démontrent que peu de services sont offerts aux jeunes lorsqu'ils effectuent leur transition entre le placement en Centre jeunesse et la vie autonome. L'équipe de réinsertion sociale n'offre aucun service aux jeunes une fois qu'ils ont quitté le placement, car les jeunes ne sont plus sous leur mandat à partir de leurs dix-huit ans.

Vers la fin du placement du jeune, une panoplie de ressources communautaires pour les différents besoins qu'il pourrait avoir lui sont suggérées par le Centre jeunesse. Les jeunes placés se retrouvent donc sans aucunes ressources de la part des Centre jeunesse une fois leur majorité atteinte, mis à part quelques contacts avec des ressources communautaires et quelques bourses momentanées de la part de la Fondation. Ceci contribue fortement à renforcer la vulnérabilité de ces jeunes. Ils quittent souvent le Centre jeunesse sans réseau familial ni support financier concret et se retrouvent à dépendre d'un réseau communautaire déjà débordé. Par exemple, plusieurs des participants de l'étude mentionne qu'ils réfèraient les jeunes à des ressources communautaires d'hébergement. Les ressources nommées par les participants se trouvent à être des ressources d'hébergement d'urgence pour des jeunes en fuite, des femmes en situation de difficulté, des maisons pour personnes sans domicile fixe. En proposant de telles ressources aux jeunes, le Centre jeunesse reconnaît d'une certaine façon que le jeune se retrouve dans une situation de vulnérabilité une fois qu'il quitte l'institution et le cadre strict des Centres.

L'offre limitée de services pour les jeunes effectuant une transition peut renforcer la marginalisation de ces jeunes qui, après avoir dépendu des services offerts par le Centre tout au long de leur historique de placement, se trouvent désormais à dépendre des services offerts par de multiples ressources communautaires. Effectivement, les références quasi systématiques des jeunes placés à des ressources communautaires du milieu ne favorisent pas le développement de



leur autonomie une fois rendu à la vie adulte et engorge le milieu communautaire qui souvent est surchargé le peu de services qu'ils peuvent offrir à la forte demande.

Le seul programme provincial offert pour la transition à la vie adulte des jeunes placés est le PQJ. Cependant, il y a un écart entre les informations que la littérature fournie par rapport au programme et la façon qu'il est implanté en Centre jeunesse. Le but du programme, tel que stipulé dans les documents de l'Association des Centres jeunesse du Québec (ACJQ, 2014), est d'offrir un programme qui viendrait accompagner les jeunes qui auraient des besoins particuliers afin de les qualifier pour le passage à la vie adulte. Or, les critères de sélection du programme sont très rigides et stricts et seulement une petite portion des jeunes placés peuvent être admis dans le programme compte tenu du nombre limité d'intervenants PQJ par région.

L'idée de base de PQJ de qualifier les jeunes et de les accompagner dans les années suivant le placement est une excellente façon pour les Centre jeunesse d'assurer une continuité de services pour la transition à la vie autonome. Par contre, un nombre très élevé de jeunes ne correspondront pas aux critères de sélection et n'auront pas accès à ce service. Il serait pertinent pour les Centre jeunesse d'offrir une alternative plus souple au PQJ qui accompagnerait les jeunes lors de leur transition qui soit différente des unités spécialisées en santé mentale ou du projet DAVA mentionnés plus haut. Ces trois services ciblent des jeunes avec des caractéristiques très précises, ce qui fait en sorte que la grande majorité des jeunes placés n'y ont pas accès et se retrouvent sans services d'accompagnement à la vie adulte.

### **La dichotomie du pouvoir d'agir du jeune**

Tout au long des divers entretiens, les participants mentionnent l'importance du pouvoir d'agir des jeunes. Ce pouvoir d'agir se manifeste notamment en faisant primer la volonté du jeune lorsqu'il était question de participer aux ateliers de réinsertion sociale. Dans un environnement où chaque fait et geste du jeune est surveillé et contrôlé, il semble intéressant, voir ironique, de laisser le jeune à lui-même lorsqu'il est question de s'outiller pour son avenir hors du Centre jeunesse. La ligne est mince entre favoriser le pouvoir d'agir et l'indépendance du jeune à faire ses propres choix et consciemment laisser un jeune quitter le Centre jeunesse tout en sachant qu'il n'a pas acquis les compétences nécessaires à sa transition lors des ateliers offerts car il ne les a pas suivis. Demander à un jeune entre quinze et dix-sept ans de se projeter dans le futur et

de penser à sa vie hors du cadre institutionnel peut paraître futile pour un jeune qui a eu une vie marquée par les changements (Goyette et Turcotte, 2004). Bien qu'il soit important de laisser au jeune un certain pouvoir d'agir, il est encore plus important de l'encadrer et de l'accompagner lorsqu'il est question des choix à prendre en lien à son avenir. Toute l'implantation des services et programmes repose sur la volonté des jeunes à participer aux ateliers offerts. Cependant, il pourrait être pertinent de rendre certains services ou programmes obligatoires afin de s'assurer que le jeune ait acquis des connaissances de base qui le prépareraient à la vie autonome en quittant le placement.

### **Inégalités régionales**

L'avis des participants est clair à ce sujet : l'offre des services n'est pas équitable dans tous les Centres jeunesse de la province. Aucun jeune ne devrait avoir à subir de répercussions au cours de sa transition vers la vie adulte en lien avec sa position géographique, le budget alloué à son CIUSSS ou l'accessibilité aux ressources communautaires répondant à ses besoins. Pourtant, tel n'est pas le cas pour les jeunes provenant de régions éloignées des grands centres.

Les Centres jeunesse des régions éloignées, à cause de leur plus faible densité populationnelle, couvrent un territoire étendu. Le Centre jeunesse peut se situer dans une ville, mais les ressources communautaires qui y sont associées seront dans des villes voisines ou dans les grands centres adjacents. Comme les ressources communautaires représentent un élément clé de la préparation à la vie autonome des Centres jeunesse, le jeune peut avoir à se déplacer de villes en villes pour accéder à différentes ressources ou peut choisir de ne pas utiliser certaines ressources. Le manque de ressources dans les régions éloignées s'explique par un sous-financement et que le financement reçu sert à couvrir un plus grand territoire que celui qui dessert les centres urbains. Qu'en est-il du jeune qui quitte un placement, mais qui se retrouve sans le filet de sécurité offert par des ressources communautaires à proximité? Il s'agit d'une faille majeure dont il est important de tenir compte. Par exemple, il est difficile d'implanter un programme tel que le PQJ qui vise, entre autres, à contrer l'itinérance chez les jeunes placés si la région dans laquelle se retrouve le jeune n'offre ni appartements supervisés, ni ressources d'hébergements d'urgence et qu'il est difficile pour le jeune de trouver un propriétaire acceptant de lui signer un bail sans une personne garante. Il est important que l'offre de service soit

équitable peu importe la région d'où provient le jeune afin d'éviter d'ajouter des embuches supplémentaires au jeune lors de son passage à la vie adulte.

### **Limites**

Le projet de thèse réalisé consiste en une étude exploratoire. Le nombre de participants rencontrés n'est pas assez élevé pour généraliser les résultats à l'étendue des Centres jeunesse de la province. Il pourrait être intéressant de mener la recherche auprès d'un plus grand échantillon afin d'assurer une meilleure validité externe au projet pour un projet de plus grande envergure qu'une thèse de spécialisation.

De plus, le contexte particulier de la pandémie actuelle a limité l'interaction de la chercheuse avec certains participants rencontrés. Alors que les rencontres avec les trois premiers participants étaient faites en personne, celles avec les deux autres participants de l'étude étaient par téléphone. Les interactions se trouvaient donc plus limitées par les aléas du travail à la maison : entretiens interrompus par la présence d'enfants, moins d'accès à certains documents explicatifs et moins de fluidité dans les échanges.

### **Conclusion**

En conclusion, le seul programme offert par les Centres jeunesse après l'atteinte de la majorité est le PQJ. Néanmoins, les équipes de réinsertion sociale permettent aux jeunes d'assister à divers ateliers d'acquisitions de compétences qui servent à le préparer à la vie adulte. Les chefs de services coordonnent l'implantation de ces services et programmes qui sont mis en application par les intervenants. De plus, la volonté de participation des jeunes est primordiale afin de s'assurer que les services et programmes soient offerts. Il existe des inégalités entre les régions éloignées et les centres urbains, notamment dû à au manque de ressources, un budget plus restreint ainsi qu'un plus grand territoire à couvrir. Les participants sont d'avis que les services offerts sont rigides et qu'il y a un certain effort de continuité dans l'offre des services. Dans le futur, il pourrait être intéressant d'effectuer cette recherche à plus grande échelle, mais aussi de prendre en compte la perception des jeunes placés qui ont effectué une transition à la vie adulte, comme ils sont plus à même d'émettre des recommandations sur leur vécu par rapport aux services reçus.

## Références

- Association des centres jeunesse du Québec (2014). Guide d'accompagnement pour la mise en oeuvre du Plan de cheminement vers l'autonomie.  
<http://pca.msss.gouv.qc.ca/doc/GuidePCA29avril2014.pdf>
- Conseil permanent de la jeunesse (2004). *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole*.  
<https://www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/publications-cpj/documents/problemes-sociaux-et-de-%20sante/centres-jeunesse.pdf>
- Courtney M.E. et Dworsky A. (2006). Early outcomes for young adults transitioning from out-of-home care in the USA. *Child and Family Social Work*, 11, p. 209-219.
- Denzin, N. K., & Lincoln, Y. S. (2011). The elephant in the living room : or extending the conversation about the politics of evidence. *The Sage handbook of qualitative research* 9 (2), p. 139-160.
- Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés au Québec et en France (2018). *Rapport sommaire de la vague 1 : La scolarisation, enjeu majeur pour la jeunesse*.  
<http://edjep.ca/resultats/>
- Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés au Québec et en France (2019). *Rapport sommaire de la vague 2 : Le rôle de l'instabilité des trajectoires sur les transitions à la vie adulte*. <http://edjep.ca/resultats/>
- Goyette M.(2003). *Portrait des interventions visant la préparation à la vie autonome et l'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes des centres jeunesse du Québec*. Association des centres jeunesse du Québec.  
[http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/fr/portraitDesInterventions\\_f.pdf](http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/fr/portraitDesInterventions_f.pdf)
- Goyette, M. (2007). Promoting autonomous functioning among youth in care: A program evaluation. *New directions for youth development*, 113, p. 89-105.
- Goyette, M. et Tucotte, D. (2004). La transition vers la vie adulte des jeunes qui ont vécu un placement : un défi pour les organismes de protection de la jeunesse. *Revue Service social*, 51(1), p. 30-44.
- Groupe de travail sur la politique de placement en milieu familial (2000). *Familles d'accueil et intervention jeunesse :analyse de la politique de placement en ressource de type familial*.  
<http://www.santecom.qc.ca/BibliothequeVirtuelle/MSSS/292115143X.pdf>
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (2018). *Portrait des pratiques visant la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut au Québec*.  
[https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS\\_Portrait\\_transition\\_vie\\_adulte.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS_Portrait_transition_vie_adulte.pdf)

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (2019). *Guides et normes : L'application des mesures en protection de la jeunesse – Cadre de référence.*  
[https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS\\_application-mesures-protection-jeunesse.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS_application-mesures-protection-jeunesse.pdf)

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse.* <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-838-04.pdf>.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2014). *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 – Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance.*  
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-846-02W.pdf>.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2017). *Orientations ministérielles relatives au programme-services destiné aux jeunes en difficulté 2017-2022 – Vers une meilleure intégration des services pour les jeunes en difficulté et : leur famille.*  
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-839-04W.pdf>.

Santé publique Canada (2008). *Projet de qualification des jeunes (PQJ).*  
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/qlfctn-jns/qlfctn-jns-fra.pdf>

Vassallo S., Smart D. et Price-Robertson R.(2009). The roles that parents play in the lives of their young adult children. *Family Matters*, 82, p. 8-14.

Vérificateur général du Québec (2009). *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010- Tome II.*  
[https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications//rapport-annuel//2009-2010-T2//fr\\_Rapport2009-2010-T2.pdf](https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications//rapport-annuel//2009-2010-T2//fr_Rapport2009-2010-T2.pdf)

## Liste des annexes

**Annexe I** – Certificat d’approbation éthique

**Annexe II** – Canevas d’entretiens pour les chefs de service

**Annexe III**- Canevas d’entretiens pour les intervenants

## Annexe I – Certificat d’approbation éthique

### CERTIFICAT D’APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d’éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu’aux normes établies par la *Politique No 54 sur l’éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l’UQAM.

Titre du projet:	La perception des gestionnaires sur les services de préparation à la vie autonome offerts aux jeunes placés en Centre Jeunesse
Nom de l’étudiant:	Aurélie MILORD
Programme d’études:	Thèse de spécialisation en psychologie ou stage de recherche (1er cycle)
Direction de recherche:	Thomas SAÍAS

#### Modalités d’application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l’intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

**Le présent certificat est valide pour une durée d’un an à partir de la date d’émission.** Au terme de ce délai, un rapport d’avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d’un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d’une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d’approbation éthique.



Anne-Marie Parisot

Professeure, Département de linguistique

Présidente du CERPÉ FSH

## Annexe II – Canevas d’entretiens pour les chefs de service

Bonjour, je m’appelle Aurélie. Merci de me rencontrer aujourd’hui dans le cadre d’un entretien pour ma thèse d’honneur. L’entrevue d’aujourd’hui porte sur les services de préparation à la vie adulte mis en place en CJ et votre perception de ces services en tant que chef de service.

1. J’aimerais d’abord que vous me parliez un peu de votre travail ici en Centre jeunesse. Quel est votre rôle en tant que chef de service?
  - a. Quel est votre mandat?
  - b. Quelles sont vos tâches concrètement?
  
2. Depuis combien de temps travaillez-vous en Centre jeunesse?
  - a. Depuis combien de temps occupez-vous votre poste de chef de service?

**BÉMOL** : poser la question de façon plus « organique »

3. Quels sont les services ou les programmes de préparation à la vie adulte présentement offerts à votre CJ pour assurer la transition vers la vie adulte des jeunes?
  - a. **\*\* Pour chaque service/programme nommé\*\*** : Parlez-moi des différents thèmes que vous abordez.
  - b. **\*\* Pour chaque service/programme nommé\*\*** : Qui offre ce service/programme?
  - c. Ces services/programmes sont-ils offerts à tous les jeunes quittant un placement lorsqu’ils approchent l’âge de la majorité?
4. Avez-vous des partenariats avec d’autres organismes afin de faciliter cette transition?
  - a. Si oui, en quoi ces partenariats consistent?
5. Selon vous, quels sont les points forts des services/programmes mis en place?
  - a. Pouvez-vous me donner un exemple?
6. Selon vous, quels sont les points faibles des services/programmes mis en place?
  - a. Comment pensez-vous qu’on pourrait améliorer ces services/programmes?
  - b. Pouvez-vous me donner un exemple?
7. Dans les lectures que j’ai fait concernant la transition en CJ, on parlait beaucoup du Programme Qualification Jeunesse (PQJ). Connaissez-vous ce programme?
  - a. Si oui :
  - b. Est-ce que votre CJ utilise ce programme?
  - c. Comment est-ce que ce programme est mis en place au sein de votre CJ?
  - d. Quels sont les thèmes couverts par PQJ?
  - e. Est-ce qu’il y a une personne en charge de l’implantation de ce programme au sein des CJ?
    - i. Pouvez-vous m’en parler davantage?
  - f. Selon votre expérience, est-ce que ce programme répond aux besoins des jeunes?



8. En ce qui concerne tous les services/programmes de préparation à la vie adulte, est-ce qu'il y a une personne en charge de l'implantation de ce programme au sein des CJ?
  - a. Comment ces programmes/services sont actualisés d'année en année?
  - b. Savez-vous si les programmes/services sont évalués (au niveau de l'efficacité)? Comment?
9. Selon votre expérience, quels sont les obstacles que peuvent rencontrer les jeunes quittant un placement en CJ puisqu'ils ont atteint l'âge de la majorité?
10. Pouvez-vous vous remémorer un cas où un jeune quittait un placement en CJ puisqu'il a atteint l'âge de la majorité qui était particulièrement significatif pour vous?
  - a. Qu'est-ce qui a été mis en place pour l'aider?
11. Selon votre expertise, quel service ou programme devrait être mis en place afin d'aider efficacement les jeunes dans la transition vers la vie adulte?
  - a. Quels thèmes relatifs à la transition seraient couverts?
  - b. Comment assuriez-vous que ce programme soit accessible et utilisé par les CJ?

Cela fait le tour de mes questions. Est-ce qu'il y a quelque chose que vous souhaitez ajouter?  
Merci beaucoup d'avoir pris de votre temps afin de répondre à cet entretien. Passez une excellente journée!

### Annexe III- Canevas d'entretiens pour les intervenants

Bonjour, je m'appelle Aurélie. Merci de me rencontrer aujourd'hui dans le cadre d'un entretien pour ma thèse d'honneur. L'entrevue d'aujourd'hui porte sur les services de préparation à la vie adulte mis en place en Centre jeunesse et votre perception de ces services en tant qu'intervenant PQJ.

12. Avant toute chose, j'aimerais que vous m'expliquez en quoi consiste le Programme Qualification des Jeunes (PQJ). Décrivez-moi ce programme.
13. Depuis combien de temps travaillez-vous en Centre jeunesse?
  - a. Depuis combien de temps occupez-vous votre poste qu'intervenant PQJ?
14. Pourriez-vous me décrire votre travail en Centre jeunesse?
  - a. Quel est votre mandat en tant qu'intervenant PQJ?
  - b. Combien de dossier un intervenant PQJ prend en charge?
15. Décrivez-moi à quoi peut ressembler une semaine en tant qu'intervenant PQJ?
  - a) Combien de temps par semaine est consacré à un jeune?
16. Comment les jeunes sont-ils sélectionnés afin de participer au programme?
  - a. Quels sont les alternatives proposés aux jeunes qui ne peuvent pas bénéficier de PQJ?
17. Comment est annoncée la fin du programme PQJ aux jeunes?
  - a. Est-ce que le programme a une durée prévue?
  - b. Est-ce que le jeune doit remplir certains critères avant de quitter le programme?
18. Selon vous, quels sont les points forts du PQJ?
  - a. Pouvez-vous me donner un exemple?
19. Selon vous, quels sont les points faibles du PQJ?
  - a. Pouvez-vous me donner un exemple?
  - b. Comment pensez-vous qu'on pourrait améliorer le PQJ?
  - c. Quels sont les obstacles et défis que vous rencontrez en tant qu'intervenant PQJ?
20. Pensez-vous que PQJ répond adéquatement à la demande et aux besoins des jeunes?
21. Selon votre expérience, savez-vous si d'autres programmes ou services sont mis en place pour assurer un meilleur passage vers l'âge adulte?
  - a. Si oui → Pourriez-vous me les décrire?
  - b. Pensez-vous que ces services répondent adéquatement à la demande/aux besoins des jeunes?
22. Selon vous, qu'est-ce qui pourrait être mis en place afin d'aider les jeunes dans cette transition vers la vie adulte?

Cela fait le tour de mes questions. Est-ce qu'il y a quelque chose que vous souhaitez ajouter? Merci beaucoup d'avoir pris de votre temps afin de répondre à cet entretien. Passez une excellente journée!